



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.479/4



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

10 avril 2020  
Original : Anglais

21<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Téléconférence, 13-14 mai 2020

**Point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques**

**Rapport sur des questions spécifiques**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2020



### **Rapport sur des questions spécifiques**

1. Le présent document approfondit les sujets présentés dans le rapport d'avancement (document UNEP/MED WG.479/3) et aborde les problématiques spécifiques suivantes, qui découlent des Décisions IG.24/3 et IG.24/4 de la COP 21 et du mandat de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) :

- Evaluation à mi-parcours de la SMDD
- Initiatives phares de la SMDD :
  - o Prix méditerranéen des entreprises vertes
  - o Evaluations régionales et échanges de connaissances sur les solutions de haute et basse technologies mises en œuvre avec succès pour réduire les déchets
  - o Gouvernance environnementale
  - o Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement
- Etudes d'évaluation :
  - o Consultation sur le Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1) des Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC)
  - o Publication et diffusion du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED 2019)
  - o Etude de prospective MED 2050
- Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et intégration d'indicateurs de consommation et production durables
- Autres questions, y compris Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) et Composition de la CMDD
- La pandémie de Coronavirus : examen initial de son impact sur le développement durable de la région méditerranéenne et réponses possibles

2. Le présent document porte à l'attention du Comité de pilotage de la CMDD des éléments de fond sur les principales activités liées à la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) et au développement durable, pour examen et discussion par le Comité.

#### **A. Evaluation à mi-parcours de la SMDD**

3. Les feuilles de route approuvées et incluses dans les annexes de la Décision IG.24/3 indiquent que les évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action sur la consommation et la production durables (CPD) offrent une occasion d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de ces politiques stratégiques et prospectives lors de leur deuxième phase respective, et de se concentrer sur les lacunes, les insuffisances et les perspectives qu'elles présentent. La CMDD, par l'intermédiaire de son Comité de pilotage, devrait jouer un rôle de premier plan dans l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD.

4. Le Secrétariat développera et utilisera des méthodologies communes ou similaires pour travailler en parallèle sur la préparation de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2022-2027 du PNUE/PAM et sur les évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action sur la CPD. Les évaluations à mi-parcours représentent également une bonne occasion d'anticiper un éventuel alignement plus poussé de ces instruments politiques sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et sur les Objectifs de développement durable (ODD).

5. À l'issue des discussions menées lors des précédentes réunions du Comité de pilotage de la CMDD et conformément aux conclusions de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD, il a été établi que les principes et exigences clés des évaluations à mi-parcours de la SMDD sont les suivants :

- L'évaluation à mi-parcours de la SMDD doit fournir des informations sur (i) l'état de la durabilité en Méditerranée, en tenant compte à la fois des composantes socio-économiques et environnementales, et (ii) les progrès et les lacunes concernant la mise en œuvre de la stratégie, en apportant des réponses aux problématiques suivantes : *Où en sommes-nous dans la mise en œuvre du Programme 2030/des ODD et de la SMDD en Méditerranée ? Quels sont les succès enregistrés et les défis à relever ?*
- L'évaluation à mi-parcours de la SMDD doit se faire à l'aune de critères quantitatifs et qualitatifs, et tirer parti du tableau de bord et des études d'évaluation de la durabilité en Méditerranée (par exemple le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement 2019, ci-après RED 2019), en faisant état de la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD et en recueillant les contributions des membres de la Commission, des Partenaires et des Composantes du PAM, et d'autres parties concernées.
- L'évaluation à mi-parcours de la SMDD doit être un processus ouvert et participatif, et le fruit d'une action collective combinant à la fois des expertises internes et externes, y compris une analyse documentaire et la consultation des parties prenantes, et utilisant des méthodologies actuelles et bien connues.
- La composante « auto-évaluation » de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD doit être fondée sur les consultations des organismes et des partenaires du PAM, par le biais de questionnaires et d'entretiens, en mobilisant les voies de communication pertinentes au sein du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone.
- L'évaluation à mi-parcours doit se concentrer en priorité sur la mise en œuvre des initiatives phares, des orientations stratégiques et des actions régionales de la SMDD, ainsi que sur le niveau de réalisation des objectifs de la stratégie. La dimension nationale doit être principalement fondée sur les meilleures pratiques disponibles et les exemples de réussite pouvant représenter une source d'inspiration pour d'autres pays, en gardant à l'esprit l'importance du partage d'expérience qui est au cœur du mandat de la CMDD.

6. Outre le fait que l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action sur la CPD alimentera celle de la SMDD au titre de son objectif 5 « Transition vers une économie verte et bleue », en mettant en évidence les principales évolutions liées à la CPD dans les quatre secteurs économiques clés couverts par le Plan d'action<sup>1</sup>, ces deux évaluations suivront des approches convergentes, avec un point de départ commun, des résultats consolidés et une forte coordination tout au long de leur réalisation. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD devraient être soumis en 2021 à la 19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD, à la réunion des Points focaux du PAM et à la COP 22, de manière consolidée et selon une approche intégrée comprenant les résultats de l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action sur la CPD.

7. Le rapport de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD garantira que la CMDD et son Comité de pilotage ainsi que les Parties contractantes et le Secrétariat sont informés des principales conclusions sur l'état de la mise en œuvre de la SMDD, y compris les réalisations et les enseignements tirés, ainsi que des recommandations concernant la résolution des lacunes identifiées durant la période restante (2022-2025) et les orientations possibles eu égard aux futures évolutions connexes au sein du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone.

---

<sup>1</sup> Alimentation, pêche et agriculture ; tourisme ; fabrication de biens de consommation ; logement et construction.

8. Les principaux résultats et produits attendus de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD sont résumés ci-dessous :

- Rapport sur l'état d'avancement<sup>2</sup>, comprenant un tableau de synthèse et une analyse documentaire, basé sur les données probantes recueillies au sujet de la mise en œuvre de la SMDD et des ODD aux niveaux régional et national ;
- Rapport d'analyse des lacunes dans la mise en œuvre de la SMDD et des ODD en Méditerranée ;
- Document de consultation<sup>3</sup> comprenant les résultats de l'analyse des lacunes ainsi que des recommandations sur les mesures à prendre pour combler ces lacunes ;
- Consultation des parties prenantes (questionnaires, entretiens) visant à préparer un projet de rapport et son résumé à l'intention des décideurs ;
- Deuxièmes projets de rapports faisant suite à l'examen des premiers projets de rapports par les organismes compétents du PAM ;
- Rapports finaux intégrant les résultats des évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action sur la CPD, soumis à la 19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD (juin 2021), à la Réunion des Points focaux du PAM (septembre 2021) et à la COP 22 (décembre 2021).

9. Les tâches spécifiques et le calendrier sont détaillés à l'annexe I du présent document.

#### Problématiques à examiner :

10. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD sont invités à formuler des commentaires sur le processus et les activités décrits ci-dessus et à l'annexe I, en conseillant le Secrétariat sur les moyens à mobiliser et sur les modalités à suivre pour garantir la réussite de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD.

---

<sup>2</sup> Le rapport technique sur l'état d'avancement sera le résultat de l'analyse documentaire qui sera fondée sur les connaissances, la documentation de base et les données probantes (a) fournies par le Secrétariat (par exemple, fiches d'indicateurs, RED 2019, outil de suivi de la SMDD, notes conceptuelles sur les initiatives phares de la SMDD, projets de notes contenant des contributions de fond) et (b) collectées au sein du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone et au-delà, en mobilisant les sources d'information et de données pertinentes. Formant une base pour la rédaction d'un bref document de consultation, ce rapport technique présentera également les progrès et les lacunes concernant la mise en œuvre de la SMDD, en répondant aux questions suivantes concernant la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030/des ODD et de la SMDD aux niveaux régional et national : Quels sont (i) les succès, les bonnes pratiques et les défis observés et (ii) les lacunes et les obstacles rencontrés ? Le rapport technique attendu doit (i) fournir des données probantes sur les progrès réalisés et les réalisations en termes de mise en œuvre de la SMDD et des ODD (*ce qui a été fait*) ; et (ii) aboutir à l'identification des lacunes et des perspectives sur lesquelles il conviendra de se concentrer dans la deuxième phase de la mise en œuvre (*ce qui n'a pas encore été fait, ce qui doit être fait pour une réalisation complète des objectifs*). La structure et le format du Rapport ODD 2019 (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/rapports-sur-les-objectifs-de-developpement-durable/>) et l'analyse thématique intitulée « Measuring Progress – Towards achieving the environmental dimension of the SDGs » (Mesurer les progrès – Vers la réalisation de la dimension environnementale des ODD) (<https://www.unenvironment.org/resources/report/measuring-progress-towards-achieving-environmental-dimension-sdgs>) devraient être considérés comme une source d'inspiration pour ce qui est de la structure, du contenu et du graphisme.

<sup>3</sup> Document de consultation basé sur l'analyse documentaire (état d'avancement) et destiné aux membres de la CMDD, aux Partenaires du PAM et aux Composantes du PAM. Les Composantes du PAM devraient faire rapport de leurs activités et projets pertinents en fonction de leurs domaines de compétence. Il convient de recenser les orientations stratégiques et les actions régionales de la SMDD au regard des partenaires de mise en œuvre concernés avant d'engager les consultations.

11. Le Comité de pilotage de la CMDD devant jouer un rôle de premier plan dans l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD, ses membres sont invités à donner leur avis sur ce rôle afin de l'ajuster, avec une communication efficace et transparente tout au long de ce processus.
12. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD sont invités à fournir des conseils au Secrétariat sur la manière d'exploiter au mieux le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, le RED 2019, les Initiatives phares de la SMDD et l'outil de suivi de la SMDD.
13. L'évaluation à mi-parcours de la SMDD étant basée sur un processus inclusif et participatif, les membres du Comité de pilotage de la CMDD sont invités à conseiller le Secrétariat sur les moyens pertinents de mobiliser les efforts au sein du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone et au-delà.
14. D'un point de vue stratégique, bien que l'efficacité de la SMDD elle-même devrait être évaluée à un stade ultérieur, lors du processus de révision de la SMDD en 2024-2025, le débat sur l'évaluation à mi-parcours de la SMDD peut également porter sur l'éventuel renforcement de l'alignement de la stratégie sur le Programme 2030 et les ODD.

## **B. Initiatives phares de la SMDD**

### *Prix méditerranéen des entreprises vertes*

15. Les entreprises de l'économie verte et circulaire de l'espace méditerranéen sont le moteur de la transition vers des modèles de consommation et de production plus durables, améliorant les moyens de subsistance dans la région grâce à de nouvelles possibilités d'emploi, notamment pour les jeunes et les femmes. Le Prix méditerranéen des entreprises vertes mettra en lumière ces entreprises, en soulignant leur contribution aux ODD et la nécessité de créer un environnement favorable pour leur développement, l'objectif étant par ailleurs d'inspirer une nouvelle génération d'entrepreneurs à créer des entreprises durables. Le CAR/CPD dirige le processus de préparation de ce Prix, qui sera remis au cours du second semestre 2021. Cette première édition du Prix sera axée sur les pays du sud de la Méditerranée, y compris la Jordanie et la Palestine.
16. Le CAR/CPD a terminé la phase d'analyse comparative du processus de préparation du Prix, y compris une étude de base sur les systèmes d'octroi de prix existants pour les entreprises vertes et un atelier de réflexion à l'échelle de l'organisation pour générer des idées sur la valeur ajoutée et l'identité unique du Prix des entreprises vertes en Méditerranée.
17. Les prochaines étapes pour les six prochains mois sont les suivantes :
  - Validation des catégories d'attribution du Prix, des critères d'évaluation, des récompenses et de la composition du jury ;
  - Sélection d'un secteur à cibler pour la première édition (option à confirmer) ;
  - Établissement de la base juridique pour l'attribution du Prix ;
  - Conception d'un plan de communication et d'une identité visuelle pour le Prix ;
  - Développement d'une base de données des parties prenantes qui sera au centre des activités de communication relatives au Prix, afin d'assurer la diffusion des informations auprès d'un large public cible, comprenant aussi bien les collaborateurs actuels que de nouveaux segments du public ;
  - Préparation des supports de communication et traduction en arabe et en français ;
  - Mise en place d'une plateforme web par laquelle les candidats soumettront leurs candidatures en 2021, inspirée des outils développés par l'Agence de gestion des déchets de la Catalogne (l'agence d'accueil du CAR/CPD en Espagne) ;

- Mobilisation du jury.
18. Au quatrième trimestre 2020, les efforts seront concentrés sur les activités suivantes :
- Préparation de la cérémonie de lancement du Prix ;
  - Lancement du Prix lors de la prochaine édition de SwitchMed Connect (Ecomondo, Rimini, Italie, première semaine de novembre 2020) ;
  - Finalisation de la plateforme web pour la gestion des candidatures ;
  - Lancement de la campagne de communication.

Problématiques à examiner :

19. Le Secrétariat (CAR/CPD) souhaiterait connaître les avis et les propositions du Comité de pilotage de la CMDD quant à différents aspects du processus d'attribution du Prix, qui est détaillé dans le document d'information UNEP/MED WG.479/Inf.5, notamment :
- L'identité du Prix : nom du Prix, catégories proposées, secteur à cibler pour la première édition (facultatif) ;
  - La composition du jury, en particulier en ce qui concerne la représentation de la CMDD ;
  - Les enseignements tirés de l'organisation et de la gestion du Prix Istanbul des villes respectueuses de l'environnement.

***Evaluations régionales et échanges de connaissances sur les solutions de haute et basse technologies mises en œuvre avec succès pour réduire les déchets***

20. Comme cela a été mentionné dans le rapport d'avancement (document de travail UNEP/MED WG.479/3), le Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE ; partenaire du PAM, ancien membre de la CMDD) souhaite porter à l'attention des membres du Comité de pilotage de la CMDD et du Secrétariat les activités pertinentes qui sont envisagées dans le cadre du projet quadriennal de Soutien dans les secteurs de l'eau et de l'environnement (WES) financé par l'Union européenne dans la région Sud du Voisinage<sup>4</sup> (dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage, IEV) afin de mettre en route cette initiative phare de la SMDD.

21. La problématique qu'entend aborder cette initiative phare est la suivante : La production de déchets solides et liquides reste une préoccupation majeure dans de nombreuses zones urbaines de la région méditerranéenne<sup>5</sup>, et il est nécessaire d'améliorer sensiblement la prévention et la gestion des déchets.

22. L'initiative phare de la SMDD devrait se concentrer, entre autres, sur les activités de sensibilisation, le renforcement des capacités et les mesures économiques et techniques ou

---

<sup>4</sup> [www.wes-med.eu](http://www.wes-med.eu); <https://www.euneighbours.eu/en/south/stay-informed/projects/wes-water-and-environment-support-eni-southern-neighborhood-region>

<sup>5</sup> Les pratiques en matière de production et de gestion des déchets varient considérablement dans l'ensemble de la région méditerranéenne. La quantité totale de déchets solides municipaux produits s'élève à environ 183 millions de tonnes par an, soit une moyenne de 370 kg par habitant et par an (environ 1 kg par habitant et par jour). Dans les pays du Nord de la Méditerranée (PNM), ces valeurs varient de 1,1 à 1,7 kg par habitant et par jour, le maximum excédant 3 kg à Monaco. Dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM), ces valeurs varient de 0,5 kg par habitant et par jour au Maroc à 1,1 kg en Algérie. Les taux de recyclage, eux aussi, varient largement : dans les PNM, le taux de recyclage est supérieur à 13 %, allant jusqu'à 46 % en Slovénie ; dans les PSEM, c'est l'Égypte qui enregistre le taux de recyclage le plus élevé (12,5 %), et ces taux sont particulièrement bas en Palestine, en Syrie et en Turquie. Une part relativement importante des déchets est déversée dans des décharges à ciel ouvert ou n'est pas comptabilisée, ce qui représente un risque de dispersion dans l'environnement et une pollution de la mer (d'après le RED 2019).

technologiques déployés pour la prévention et la réduction des déchets en Méditerranée. Elle doit prendre en considération les programmes et projets pertinents au sein et au-delà des systèmes du PNUE/PAM – Convention de Barcelone et de l’Union pour la Méditerranée (UpM), ainsi que les programmes et projets auxquels participent les parties prenantes à ces systèmes.

23. L’initiative phare fait écho au paragraphe 34 du Programme 2030 : “Nous sommes conscients de l’importance capitale de l’urbanisme et de l’aménagement urbain pour la qualité de vie de nos populations. De concert avec les autorités et les collectivités locales, nous nous emploierons à réaménager et planifier nos villes et nos établissements humains de manière à promouvoir la cohésion sociale et la sécurité physique, ainsi qu’à stimuler l’innovation et l’emploi. Nous réduirons les effets néfastes produits par les activités urbaines et par les produits chimiques dangereux pour la santé et l’environnement, notamment grâce à une gestion écologique et à une utilisation sûre des produits chimiques, à la réduction et au recyclage des déchets et à une utilisation plus rationnelle de l’eau et de l’énergie. (...) »

24. L’initiative phare est également conforme aux cibles des ODD suivantes :

- Cible 6.3 : D’ici à 2030, améliorer la qualité de l’eau en réduisant la pollution, en éliminant l’immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d’eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l’échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l’eau ;
- Cible 11.6 : D’ici à 2030, réduire l’impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l’air et à la gestion, notamment municipale, des déchets ;
- Cible 12.4 : D’ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l’échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l’air, l’eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l’environnement ;
- Cible 12.5 : D’ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation ;
- Cible 14.1 : D’ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

25. Les évaluations régionales et échanges de connaissances sur les meilleures pratiques disponibles en matière de gestion des déchets peuvent avoir les résultats escomptés suivants : *Les décideurs et les acteurs méditerranéens ont renforcé leurs capacités techniques pour parvenir à la prévention et à la réduction des déchets, et pour assurer une gestion durable des déchets dans une économie plus circulaire.* Il convient d’axer cette initiative sur un dialogue renforcé entre les pays et les parties prenantes de la région méditerranéenne quant au déploiement de solutions innovantes pour parvenir à la prévention et à la réduction des déchets.

26. La mise en œuvre de l’initiative phare peut éventuellement s’appuyer sur les tâches suivantes, qui représentent des options à confirmer :

- Rédaction d’un rapport d’évaluation régional sur les meilleures pratiques disponibles en matière de gestion des déchets dans l’espace méditerranéen, associé à un éventuel référentiel en ligne pour faciliter l’accès aux solutions et leur utilisation plus généralisée dans les efforts de réduction et de prévention des déchets. Ce rapport pourrait comprendre des études de cas ;
- Organisation d’au moins un atelier régional de renforcement des capacités, basé sur des expériences d’apprentissage par les pairs, afin de promouvoir des solutions durables en



matière de réduction et de prévention des déchets, en adoptant une approche de coopération Nord-Sud et Sud-Sud ;

- Organisation de visites d'étude dans certains sites de gestion des déchets exemplaires qui utilisent des technologies innovantes, conformément au partage d'expérience sur les technologies de réduction des déchets.

27. Si les moyens de mise en œuvre et les résultats attendus seront précisés ultérieurement, la mise en œuvre de l'initiative phare s'appuiera toutefois sur des expériences et réseaux méditerranéens pertinents, notamment les travaux des Composantes du PAM (MED POL, CAR/CPD et Plan Bleu), les programmes et projets mis en œuvre par le MIO-ECSDE et ses membres, ainsi que la boîte à outils pour des villes méditerranéennes durables développée par Med Cités, qui comprend un volet consacré aux déchets, etc.

28. L'initiative phare de la SMDD peut également bénéficier de l'expérience acquise dans le cadre de l'agenda de l'UpM pour l'environnement, en tenant compte, par exemple, des projets labellisés développés dans le cadre du programme Interreg MED financé par l'Union européenne (UE) (par exemple la Communauté Interreg MED Green Growth), ainsi que des résultats et des enseignements tirés d'autres projets financés par l'UE, tels que le mécanisme de soutien des programmes SWIM et Horizon 2020, le programme WES, le programme IEV-CTF Med, etc.

29. L'ONU-HABITAT pourrait également apporter un soutien pertinent dans le cadre de la campagne mondiale « Waste Wise Cities »<sup>6</sup>, récemment rejointe par plusieurs municipalités méditerranéennes à la suite d'une aide en nature de la part du Secrétariat.

30. Enfin, le Secrétariat coopère avec la CESAO et la CEE-ONU pour préparer une proposition de projet visant à soutenir la mise en œuvre de cette initiative phare de la SMDD dans un maximum de trois pays méditerranéens qui sont également des États membres de l'une de ces deux commissions économiques régionales des Nations Unies.

#### Problématique à examiner :

31. La gestion des déchets est une question clé pour la durabilité de la région méditerranéenne, en particulier pour les villes, et cette initiative phare de la SMDD est très vaste : le Secrétariat sollicite à présent les conseils du Comité de pilotage de la CMDD pour restreindre l'ampleur de l'initiative et pour renforcer les liens avec les programmes et projets existants, en complément des efforts actuels.

***Gouvernance environnementale : Encourager l'adhésion et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès du public à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)***

32. Des activités pertinentes sont envisagées dans le cadre du projet régional WES financé par l'UE pour mettre en œuvre cette initiative phare de la SMDD, en coopération avec le Secrétariat de la Convention d'Aarhus (CEE-ONU). Les activités proposées concernent le partage d'expériences entre les États membres de la CEE-ONU qui sont déjà membres de la Convention d'Aarhus et des pays non européens.

33. Les moyens de mise en œuvre peuvent se concentrer sur l'organisation d'un atelier régional de renforcement des capacités, qui se déroulerait de manière interactive et sur la base d'études de cas, avec pour formateurs des représentants d'organisations internationales et des avocats ou des juristes. Cette formation serait proposée aux fonctionnaires de ministères de l'environnement et de services gouvernementaux chargés des conventions internationales, ainsi qu'aux professionnels d'ONG environnementales majeures.

---

<sup>6</sup> <https://unhabitat.org/waste-wise-cities-campaign>

34. En outre, comme cela a été indiqué dans le rapport d'avancement (document de travail UNEP/MED WG.479/3), il serait possible d'envisager la réalisation d'une analyse de la compatibilité de la législation des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (qui n'ont pas encore rejoint la Convention d'Aarhus<sup>7</sup>) avec les dispositions de la Convention d'Aarhus. Cette possibilité est actuellement examinée avec le Maroc dans le cadre du deuxième Examen de la performance environnementale entrepris avec la CEE-ONU. Il serait possible d'entreprendre cette activité avec le soutien du Secrétariat de la Convention d'Aarhus, qui a déjà réalisé des expériences similaires. Voir par exemple l'*Évaluation préliminaire du cadre institutionnel, stratégique et juridique de la Guinée-Bissau*, en référence aux trois piliers de la Convention d'Aarhus, qui recense les activités déjà entreprises ou prévues par le pays en ce qui concerne l'adhésion à la Convention et la mise en œuvre de ses dispositions, notamment par l'adoption d'une nouvelle législation ou la modification de la législation existante :

[https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/mop6/English/ECE\\_MP.PP\\_2017\\_47\\_E.pdf](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/mop6/English/ECE_MP.PP_2017_47_E.pdf).

Problématique à examiner :

35. Le Secrétariat souhaite obtenir de la part du Comité de pilotage de la CMDD un avis et des commentaires sur les activités proposées dans le cadre de cette initiative phare de la SMDD.

***Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement***

36. Les deux premières éditions du Prix, respectivement décernées lors de la COP 20 et lors de la COP 21, ont permis d'élaborer des outils techniques éprouvés en appui au processus de nomination et de sélection, notamment une liste de critères, un formulaire de candidature et des lignes directrices pour aider les villes candidates à le remplir, ainsi qu'un outil permettant de calculer les notes et d'établir un classement équitable.

Problématique à examiner :

37. L'annexe II du présent document contient le projet de feuille de route, y compris la communication, et le calendrier provisoire du processus de nomination et de sélection de la troisième édition (2020-2021) du Prix Istanbul des villes respectueuses de l'environnement, pour examen, commentaires et conseils des membres du Comité de pilotage de la CMDD.

**C. Etudes d'évaluation**

***Consultation sur le Premier rapport d'évaluation méditerranéen (MAR1) du MedECC et sur son résumé à l'intention des décideurs***

38. Le projet de premier Rapport d'évaluation sur l'état des changements climatiques et environnementaux en Méditerranée et les risques associés (MAR1) et son résumé à l'intention des décideurs devraient faire l'objet d'une consultation avec les décideurs et les parties prenantes. Cette consultation impliquera, entre autres, des représentants des gouvernements, notamment des membres des groupes d'experts compétents de l'UpM, les Points focaux du PAM et des Composantes du PAM, ainsi que les membres de la CMDD et les Partenaires du PAM. Le processus sera organisé par l'interface composée du Comité de pilotage et du Secrétariat scientifique du MedECC, du Secrétariat de l'UpM et du Plan Bleu.

---

<sup>7</sup> Douze des 22 Parties contractantes à la Convention de Barcelone sont déjà des parties à la Convention d'Aarhus. L'objectif de la SMDD visant l'*adhésion de deux tiers des pays méditerranéens à la Convention d'Aarhus* sera atteint si cinq autres pays méditerranéens adhèrent à cette Convention. Il conviendrait d'accorder la priorité à trois États membres de la CEE-ONU (Israël, Monaco et Turquie) et à sept États non-membres de la CEE-ONU (Algérie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Syrie et Tunisie).

39. Par une lettre conjointe du Coordinateur du PNUE/PAM et du Secrétaire général de l'UpM, les deux institutions soutenues par le Plan Bleu et le Secrétariat scientifique du MedECC sont sur le point d'engager une large consultation avec les décideurs et les parties prenantes concernant le rapport MAR1 et son résumé à l'intention des décideurs. Les organes pertinents du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, y compris la CMDD, seront invités à fournir des commentaires sur le projet de résumé à l'intention des décideurs, qui est inclus dans le document de travail UNEP/MED WG.479/5 ; le texte complet du rapport MAR1 est inclus dans le document d'information UNEP/MED WG.479/Inf.4.

40. Un processus en deux étapes est défini :

- Consultation avec les gouvernements et les parties prenantes en ce qui concerne le projet de résumé à l'intention des décideurs : lancement prévu en avril 2020, par la lettre conjointe des Secrétariats de l'UpM et du PNUE/PAM – Convention de Barcelone. Les destinataires de cette vaste consultation en ligne comprendront les hauts fonctionnaires de l'UpM, les membres de groupes de travail de l'UpM, les Points focaux du PAM, les Composantes du PAM et leurs Points focaux, les membres de la CMDD et les Partenaires du PAM. La consultation portera sur la clarté et le bien-fondé du projet de résumé à l'intention des décideurs. Les représentants des gouvernements et les parties prenantes disposeront de quatre semaines pour faire part de leurs commentaires. Ces commentaires, une fois agrégés, seront pris en compte dans le projet révisé de résumé à l'intention des décideurs, après examen scientifique si nécessaire.
- Débat en séance plénière sur le résumé révisé à l'intention des décideurs, impliquant les membres de certains groupes de travail de l'UpM, les Points focaux du Plan Bleu et les membres du Comité de pilotage de la CMDD. Au cours du débat en séance plénière, les résultats rapportés dans le résumé à l'intention des décideurs feront l'objet d'un examen visant à garantir que ces résultats sont communiqués de manière claire et compréhensible.

41. Après cette réunion, le résumé à l'intention des décideurs sera officiellement finalisé, et sa diffusion pourra commencer :

- Le résumé à l'intention des décideurs du rapport MAR1 constituera la principale production du MedECC pour l'année 2020, et pourrait être l'un des résultats les plus importants de la réunion ministérielle de l'UpM de 2020. Il fera l'objet d'une attention particulière en vue de l'adoption de mesures concrètes, en relation avec la COP 15 de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et avec la COP 26 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- En 2021, le résumé à l'intention des décideurs et le rapport MAR1 complet seront également soumis à la COP 22, où ces textes pourraient engendrer et soutenir la prise de décisions juridiquement contraignantes de la part des Parties contractantes. La COP 22 devra également adopter la SMT 2022-2027, dont la dimension liée au changement climatique sera enrichie et appuyée par le rapport MAR1.

#### Problématiques à examiner :

42. La 21<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD offre une occasion unique d'initier le processus de consultation avec les membres du Comité. Au cours de cette réunion, l'un des deux coordinateurs du MedECC, M. Joël Guiot, présentera les principales conclusions du projet de rapport et les messages clés de son résumé à l'intention des décideurs, ainsi que les thèmes envisageables pour la phase de suivi. Une séance de questions/réponses et un débat s'ensuivront pour permettre de recueillir les réactions générales et les observations détaillées des membres du Comité de pilotage de la CMDD.

43. Les idées des membres du Comité de pilotage de la CMDD pour assurer une large diffusion des conclusions du rapport MAR1 sont les bienvenues.

***Publication et diffusion du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED 2019)***

44. Faisant suite à la Décision IG.24/4 adoptée à la COP 21, le Secrétariat (Plan Bleu) finalise actuellement le RED 2019, ainsi que son résumé à l'intention des décideurs et ses messages clés, avant leur publication : révision des textes, graphisme et affinement des visuels, y compris les cartes et graphiques, et mise en page finale. Le lancement de cette publication était prévu en juin 2020, de même que certains événements de lancement et de diffusion. Il pourrait cependant être reporté en raison de la crise sanitaire mondiale actuelle qu'a provoqué le COVID-19.

45. Les résultats attendus de l'activité 1.6.1.1 « *Mettre en œuvre la stratégie de communication opérationnelle* » du programme de travail et budget du PNUE/PAM pour 2020-2021 sont les suivants : « *Le SoED 2019 est publié et diffusé, à travers les étapes suivantes : (a) résumé analytique traduit en espagnol et en arabe, (b) Révision et mise en page du rapport complet en français et en anglais, (c) Création et mise en ligne d'un site Internet consacré au SoED, (d) Préparation et diffusion de vidéo(s) sous-titrées, (e) Préparation et diffusion des infographies par le biais de documents très courts (max. 2 pages), (f) Évènements de lancement du SoED organisés dans au moins 2 pays méditerranéens* ».

46. Sur la base d'une première proposition du Plan Bleu et des contributions du Groupe de travail sur la communication du PAM, un projet de plan de communication du RED 2019 à l'échelle du système PAM a été élaboré ; il figure à l'annexe III du présent document. L'objectif est triple : assurer une large diffusion des conclusions du rapport en donnant la priorité aux groupes cibles de la région méditerranéenne ; sur la base des conclusions du rapport, articuler et transmettre des messages de sensibilisation à intégrer aux politiques environnementales et de développement dans l'espace méditerranéen ; et présenter le RED 2019 comme un produit phare axé sur les connaissances et comme une contribution importante du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone au renforcement de la base de connaissances en vue de l'élaboration de politiques éclairées dans l'espace méditerranéen.

47. Le projet de plan comprend un ensemble de produits de communication, notamment des affiches et des dépliants. Ce projet de plan prévoit également certains grands événements lors desquels le rapport sera présenté. Les Parties contractantes et les membres de la CMDD devraient créer un effet multiplicateur important (par exemple en mobilisant les médias régionaux et nationaux).

48. En outre, le Plan Bleu a identifié six thèmes potentiels pour les notes thématiques liées au RED 2019 qui seront publiées en 2020-2021 : le transport maritime, les polluants émergents, les tendances démographiques, les inégalités, l'état d'avancement et les tendances des ODD, et les activités en mer. Les deux premières notes thématiques sont en cours de révision.

49. Le Plan Bleu soutiendra également l'organisation d'un événement d'interface science - politique fortement axé sur le changement climatique et environnemental (Marseille, France, 2-4 septembre 2020). Cet événement de trois jours offrira une occasion unique de procéder à un échange approfondi entre les milieux scientifique et politique, et d'engager une discussion substantielle pour combler les lacunes en matière de connaissances, identifiées dans le RED 2019.

**Problématiques à examiner :**

50. Le Secrétariat apprécierait que les membres de la CMDD participent à la promotion de ce rapport et de cette publication majeurs aux niveaux national et régional.

51. Les idées et le soutien du Comité de pilotage de la CMDD pour assurer une large diffusion des résultats du RED 2019 sont les bienvenus.

***Etude de prospective MED 2050 sur l'environnement et le développement en Méditerranée***

52. L'activité 1.4.1.4 du Programme de travail et budget du PNUE/PAM pour 2020-2021 énumère les livrables MED 2050 suivants : « a) *Le réseau MED2050 est animé et produit des newsletters, b) Les synthèses thématiques du MED 2050 sont produites, c) Le site Internet du MED2050 est créé et utilisé, d) Étude/ateliers sur les visions contrastées dans la région méditerranéenne organisés avec succès, e) Production du rapport analysant ces visions, f) Diffusion des analyses scientifiques sur les tendances et facteurs de perturbation dans un cadre intégré, g) Finalisation des ateliers et du rapport d'analyse sur les scénarios de transition, h) Rapport sur les activités 2020-2021 préparé pour considération et orientation de la part de la COP 22 ».*

53. Pour ce qui est de l'organisation du projet, le réseau MED 2050 repose sur des groupes et des processus complémentaires :

- Le Plan Bleu coordonnera la mise en œuvre de l'étude MED 2050, en étroite collaboration avec l'Unité de coordination et les Composantes du PAM. Ces dernières fourniront une expertise critique et faciliteront les synergies avec d'autres activités ;
- Le Comité de pilotage, composé d'experts scientifiques et de partenaires clés, sera chargé de garantir la cohérence scientifique des résultats du projet et leur adéquation avec les objectifs fixés. Ses membres, c'est-à-dire des experts reconnus et des représentants des Parties contractantes et des partenaires clés, ne se réuniront qu'à quelques grandes occasions ;
- Le groupe de prospective, rassemblant une vingtaine de membres ayant une expertise prospective et/ou thématique pertinente, aura un rôle fondamental tout au long du projet pour produire le rapport MED 2050 et les produits associés ;
- Des groupes ad hoc seront invités à participer à des ateliers spécifiques, par exemple pour discuter de visions contrastées de l'avenir ou des conditions clés de la transition ;
- Le réseau MED 2050 élargi (groupe ouvert) sera au cœur de l'échange d'informations sur les principaux résultats, analyses et questionnements. Il utilisera une plateforme web dédiée à l'étude MED 2050. Conçus comme une interface science – politique dynamique, le réseau et sa plateforme faciliteront la mobilisation des ressources existantes, le dialogue entre les parties prenantes et la capitalisation des résultats de la recherche en vue de l'élaboration de politiques.

54. En termes d'approche participative, le Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (PAM Phase II) indique que « *l'information et la participation du public sont une dimension essentielle de la politique de développement durable et de protection de l'environnement* ». La CMDDD a également recommandé qu'une attention particulière soit accordée aux approches participatives et à la consultation des parties prenantes, notamment par l'utilisation d'outils électroniques (plateformes web), en plus de la participation des décideurs nationaux. La phase II de l'étude MED 2050 et son processus participatif couvrant l'ensemble du réseau MED 2050 est en accord avec ces recommandations. Les méthodes participatives donneront une place spécifique aux représentants de la jeunesse tout au long de l'exercice.

55. Pour ce qui est de la communication, un bulletin d'information sera mis à disposition sur la plateforme web. Ce bulletin d'information laissera place aux questionnements, au partage d'expériences nationales, régionales ou internationales, à la diffusion d'informations sur les projets en cours et au débat sur les options et les scénarios. Plusieurs articles successifs sur un même sujet pourront être regroupés et synthétisés afin de produire des livrets thématiques. Ces produits intermédiaires contribueront à la préparation du rapport final et appuieront la stratégie de communication en ciblant un large public.

**D. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et intégration d'indicateurs de consommation et production durables**

56. Faisant suite à la Décision IG.24/3 adoptée lors de la COP 21, le Plan Bleu a prévu de produire en 2021, en vue de la réunion de ses Points focaux et de la 19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD, une version complétée et actualisée du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité. Cette version, basée sur les données les plus récentes et les plus complètes, sera alignée sur les indicateurs des ODD et intégrera des indicateurs de CPD. Il est prévu de mobiliser le Comité de pilotage de la CMDD au cours du second semestre 2020 pour améliorer la portée et le remplissage du tableau de bord.

57. En outre, il est nécessaire d'assurer l'interconnexion entre les indicateurs de CPD et ceux de la SMDD pour éviter tout chevauchement entre les deux listes. Comme un seul des indicateurs du tableau de bord couvre l'Objectif 5 de la SMDD, les indicateurs de CPD devraient renforcer le tableau de bord sur les questions liées à l'économie verte, bleue et circulaire. Toutefois, les deux listes (SMDD et CPD) sont de nature différente, les indicateurs de CPD étant plus sectoriels, techniques et détaillés. Par conséquent, la meilleure approche pourrait être de conserver deux listes d'indicateurs au sein du tableau de bord, par exemple : 1. Indicateurs prioritaires de la SMDD (les plus importants ; perspective élargie sur les questions de développement durable) ; 2. Indicateurs de CPD, approfondissant des questions spécifiques liées à l'économie verte/bleue et circulaire. Des indicateurs spécifiques issus de la liste CPD peuvent également être inclus parmi les indicateurs prioritaires de la SMDD.

58. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, le CAR/CPD examinera la liste des 25 indicateurs, à la lumière des dernières évolutions au niveau mondial, et remplira le tableau de bord. En outre, des fiches spécifiques pour chaque indicateur seront préparées d'après le modèle du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité. Une fois achevées, ces fiches seront intégrées à l'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement durable du Plan Bleu. Les travaux seront développés au cours du second semestre 2020 par le CAR/CPD, en étroite coordination avec le Plan Bleu. Le CAR/CPD s'appuiera sur l'aide d'un consultant international qui sera sélectionné d'ici la fin du deuxième trimestre 2020.

59. En ce qui concerne la mise à jour de la liste des indicateurs de CPD, à la lumière des indicateurs existants dans les bases de données internationales, le principal problème demeure la disponibilité des données au niveau des pays, en particulier pour les nouveaux indicateurs des ODD. Cela constituera l'un des principaux défis pour la préparation des fiches d'information sur les indicateurs. Des questions similaires sur la disponibilité des données ont été régulièrement soulevées vis-à-vis du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, notamment en ce qui concerne les aspects côtiers et marins prioritaires dont l'importance a été soulignée lors de la COP 21.

Problématiques à examiner :

60. Le Comité de pilotage de la CMDD est invité à examiner les progrès réalisés et les perspectives de renforcement des synergies entre le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, les indicateurs de CPD et les indicateurs des ODD pertinents, en tenant compte également des spécificités méditerranéennes et en fournissant des conseils au Secrétariat sur les prochaines étapes de ce processus, décrites ci-dessus.

61. Le soutien de la CMDD et de son Comité de pilotage serait le bienvenu en ce qui concerne la manière d'aborder la question de la disponibilité des données au niveau national et la manière de mobiliser davantage l'intérêt des Parties contractantes et des partenaires sur cette question.

## E. Autres questions

### *Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER)*

62. Bien que la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD ait fortement encouragé les Parties contractantes, en particulier celles qui sont membres de son Comité de pilotage et celles qui ont déjà pris part au processus d'Examen national volontaire (ENV) lors du Forum politique mondial de haut niveau (FPHN), à participer à la troisième édition du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) en 2020-2021, aucun budget n'a été prévu pour cette activité dans le Programme de travail et budget du PNUE/PAM pour 2020-2021.

63. Cette situation pourrait mettre en péril les futures éditions du SIMPEER. Les futures éditions pourraient être reportées au prochain exercice biennal, dès lors que les Parties contractantes auront eu suffisamment de temps pour exprimer leur intérêt avant la COP et que des ressources spécifiques auront pu être mobilisées.

64. Problématique à examiner :

65. Le processus SIMPEER étant une activité importante et novatrice du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, appréciée par les Parties contractantes (comme en témoignent les rapports des réunions des Points focaux du Plan Bleu de la CMDD), et faisant partie intégrante de la Décision IG.22/17 de la COP 19 sur la Réforme de la CMDD, le Comité de pilotage de la CMDD est invité à formuler des conclusions et des recommandations pour le maintien ou le prolongement de cette activité dans le cadre de ses travaux et de ceux du Plan Bleu.

### *Composition de la CMDD*

66. Conformément au paragraphe 9. II du texte relatif à la « Composition de la CMDD » (Décision IG.22/17, Annexe I), il doit être envisagé de remplacer neuf membres de la CMDD, car ils auront réalisé trois mandats consécutifs d'ici à la COP 22 qui se tiendra en Turquie en décembre 2021. Il convient dès lors d'envisager le remplacement des neuf membres de la CMDD énumérés dans le tableau ci-dessous, avant la 19<sup>e</sup> réunion de la CMDD :

Membre de la CMDD	Possible candidat à considérer	Groupe
CGLU : Cités et gouvernements locaux unis	Commission inter-méditerranéenne de la Conférence des régions périphériques maritimes (CIM-CRPM), Med Cities, autres réseaux pertinents de collectivités locales.	Autorités locales
ANIMA Investment Network	Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE), Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises (UMCE-Business Med), Centre Barilla pour l'alimentation et la nutrition, compagnies de croisière ou de navires	Acteurs socio-économiques
FEMISE : Forum Euroméditerranéen des Instituts de Sciences Economiques	MedECC, MedECC, Union des universités de la Méditerranée (UNIMED), Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (CIDCE), Institut du développement durable / Organisation européenne de droit public (ISD/EPLO), SDSN Jeunesse, SDSN Grèce ou SDSN Turquie	Communauté scientifique
MEPIELAN : Programme méditerranéen pour le droit international de l'environnement et la négociation		
Med-SDSN : Réseau méditerranéen de solutions de développement durable		

UpM : Union pour la Méditerranée	Union internationale pour la conservation de la nature (UICN-Med), Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), Commission générale des pêches pour la Méditerranée (FAO-CGPM), Commission océanographique intergouvernementale (COI-UNESCO)	Organisations intergouvernementales
COMPSUD : Cercle des parlementaires méditerranéens sur le développement durable	À discuter avec les membres du Comité de pilotage de la CMDD.	Parlementaires
PAM : Assemblée parlementaire de la Méditerranée		
PA-UpM Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée		

67. Le Secrétariat invitera les membres de la CMDD, les Partenaires et Composantes du PAM à transmettre leurs suggestions et à apporter leur soutien concernant la mobilisation d'intérêt de la part de partenaires et parties prenantes susceptibles de rejoindre la CMDD en tant que nouveaux membres pour les deux prochains exercices biennaux, avec une possibilité d'extension pour un exercice biennal supplémentaire. L'objectif est de recevoir en temps voulu des manifestations d'intérêt écrites.

68. Le point le plus sensible concerne le groupe des parlementaires car il existe peu de réseaux de parlementaires en Méditerranée ; aucun candidat approprié n'a été identifié jusqu'à présent.

Problématique à examiner :

69. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD sont invités à exprimer leur opinion sur les questions liées à la composition de la CMDD, en donnant des conseils au Secrétariat quant à la manière d'obtenir des manifestations d'intérêt écrites pertinentes. Toute suggestion de candidats éventuels serait également la bienvenue.

**F. La pandémie de Coronavirus : examen initial de son impact sur le développement durable de la région méditerranéenne et réponses possibles**

70. L'humanité est aujourd'hui confrontée à une crise mondiale sans précédent, la pandémie de Coronavirus (COVID-19) ayant sur la santé et la démographie des incidences directes et considérables, dont les sociétés et les économies subissent les conséquences. Le monde, affrontant un ennemi commun, est en guerre contre un virus qui fait fi des frontières et des différences socio-économiques : il se propage aveuglément, d'une personne à une autre. « *L'annonce d'une pandémie aujourd'hui est un appel à l'action – pour tout le monde, partout. C'est aussi un appel à la responsabilité et à la solidarité, en tant que nations unies et en tant que peuples unis* », a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, dans son message sur le COVID-19, le 11 mars 2020 à New York.

71. La santé humaine et la santé des écosystèmes sont intrinsèquement liées. La résurgence de maladies infectieuses est liée à la perte de biodiversité et à la dégradation des écosystèmes. La crise sanitaire s'inscrit dans une mutation écologique irréversible. La façon dont nous consommons les ressources naturelles accélère la perte de biodiversité et aggrave le changement climatique. L'année dernière, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a tiré la sonnette d'alarme, affirmant que la nature décline sur toute la planète à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine, provoquant de graves effets sur les populations humaines. « *La santé des écosystèmes dont toutes les espèces dépendent, y compris la nôtre, se dégrade plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, de nos moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire, de la santé et de la qualité de vie*



*dans le monde entier* », a déclaré le Président de l'IPBES, Sir Robert Watson, lors de la 7<sup>e</sup> session plénière de l'IPBES (Paris, France, du 29 avril au 4 mai 2019). « *Le rapport [IPBES] nous dit aussi qu'il n'est pas trop tard pour agir, mais seulement si nous commençons à le faire maintenant à tous les niveaux, du local au global.* »

72. La combinaison de la croissance démographique et du déclin des écosystèmes et de la biodiversité a généré, pour les agents pathogènes, des possibilités de transmission inédites entre les animaux et les humains<sup>8</sup>. L'activité humaine a modifié la structure des populations d'animaux sauvages et réduit la biodiversité, créant des conditions qui favorisent certains hôtes, vecteurs et agents pathogènes. En 2016, le PNUE a signalé une augmentation mondiale des épidémies de zoonoses : 75 % de toutes les maladies infectieuses émergentes chez les humains sont des zoonoses, et les zoonoses sont étroitement liées à la santé des écosystèmes. En outre, l'extension des terres cultivées et l'intensification de l'élevage à proximité et autour des villes ont accru les possibilités d'exposition. S'exprimant sur le plateau de *BBC News Hour* le 21 mars 2020, la Directrice exécutive du PNUE, Inger Andersen, a souligné que la santé humaine et la santé planétaire mondiale sont une seule et même chose. L'année 2020, « Super année pour la nature », est plus importante que jamais, tandis que nous nous efforçons de sauvegarder notre environnement et la planète qui nous fait vivre. *Et alors que nous voyons se profiler devant nous un monde fondamentalement différent de tout ce que notre génération a connu, il est essentiel que, lorsque les moteurs économiques de la croissance redémarreront, les efforts de relance soient verts, résilients, inclusifs et durables. La reprise ne saurait avoir lieu au détriment du climat, de la nature et de la lutte contre la pollution : le monde aurait alors un prix encore plus élevé à payer.*

73. Les mesures de confinement nécessaires pour ralentir la propagation du Coronavirus entraîneront à court terme une baisse significative du PIB pour de nombreuses économies. L'Organisation internationale du travail estime que les mesures de confinement total ou partiel concernent 81 % de la main-d'œuvre mondiale. Les principaux secteurs touchés sont le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, et l'industrie manufacturière. L'impact est particulièrement brutal pour les travailleurs non protégés et les groupes les plus vulnérables de l'économie informelle, en particulier dans les pays émergents et en développement<sup>9</sup>. Les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) font état d'une perte de 2 points de pourcentage de la croissance annuelle du PIB pour chaque mois de confinement. De nombreuses économies vont entrer en récession. « *Notre analyse souligne davantage la nécessité d'une action plus précise pour absorber le choc, et d'une réponse plus coordonnée des gouvernements afin de maintenir une bouée de sauvetage pour les personnes et pour le secteur privé qui émergeront dans un état très fragile lorsque la crise sanitaire sera passée* », a affirmé le Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, dans sa déclaration au Sommet du G20, plaidant en faveur d'un « Plan Marshall mondial »<sup>10</sup>. La pandémie fait payer un lourd tribut à l'économie mondiale, exigeant le financement de déficits budgétaires énormes et la réduction, dans la mesure du possible, de la période de pertes économiques par des mesures visant à prévenir une crise financière<sup>11</sup>. Il convient en particulier de soutenir les économies émergentes et les pays en développement qui n'ont pas les ressources nécessaires pour mettre en place des plans de relance solides.

---

<sup>8</sup> <http://www.unep.org/news-and-stories/story/coronaviruses-are-they-here-stay> (6 April 2020)

<sup>9</sup> ILO Monitor 2nd edition: COVID-19 and the world of work Updated estimates and analysis (7 April 2020), [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms\\_740877.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_740877.pdf)

<sup>10</sup> <http://www.oecd.org/coronavirus/en/> (26 March 2020)

<sup>11</sup> Jeffrey Sachs and UN SDSN team: Global workshop on COVID-19, 30 March 2020, <https://www.unsdsn.org/where-are-we-now-where-are-we-headed-key-outcomes-from-sdsns-global-virtual-conference-on-the-epidemiology-and-economics-of-coronavirus>

74. Au vu des restrictions de voyage dans le monde, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT-ONU) prévoit que les arrivées de touristes internationaux diminueront de 20 à 30 % en 2020 par rapport aux chiffres de 2019. Cela pourrait se traduire par une baisse des recettes du tourisme international (exportations) de 300 à 450 milliards de dollars des États-Unis, soit près d'un tiers des 1 500 milliards de dollars générés en 2019<sup>12</sup>. Étant donné que 80 % de l'ensemble des entreprises touristiques sont des petites et moyennes entreprises (PME), sources d'emplois pour les femmes, les jeunes et les communautés rurales, il est évident que la récession du tourisme aura de lourdes conséquences sur les économies méditerranéennes.

75. Le terme « résilience » désigne une reconstruction après un traumatisme, et nous n'en sommes pas encore là. Et les temps de crise sont aussi des périodes propices aux remises en question, à la préparation d'un monde nouveau qui ne laisse personne de côté – un monde où la satisfaction des besoins fondamentaux, une alimentation saine, un logement adéquat, l'accès à l'éducation, à la santé et à la culture sont garantis à tous, un monde où la solidarité ouvre la voie à davantage de possibilités et de perspectives. Reproduire tout ce que nous faisons auparavant serait la pire des stratégies. « *Il ne sert à rien de recourir aux outils ordinaires dans une période aussi extraordinaire. [...] Toutefois, en nous obligeant à agir, cette crise nous offre une occasion unique. Si nous prenons les mesures qu'il faut, la reprise pourrait emprunter une voie plus durable et plus inclusive* », a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies le 19 mars 2020, lançant un appel fort à la solidarité.

76. Dans la même veine, l'historien Yuval Noah Harari a récemment écrit : « [...] nous devons nous demander non seulement comment surmonter la menace immédiate, mais aussi quel genre de monde nous habiterons une fois la tempête passée. [...] L'épidémie elle-même et la crise économique qui en résulte sont des problèmes mondiaux. Ils ne peuvent être résolus efficacement que par une coopération mondiale. [...] Si nous choisissons la solidarité mondiale [par opposition à l'isolement national], ce sera une victoire non seulement contre le Coronavirus, mais aussi contre toutes les épidémies et crises futures qui pourraient assaillir l'humanité au XXI<sup>e</sup> siècle »<sup>13</sup>. Si à court terme, en tant que mesure immédiate, le confinement est essentiel pour endiguer l'épidémie, l'isolationnisme à long terme engendrerait l'effondrement des économies sans offrir aucune protection contre les maladies infectieuses.

77. « *Les accords de 2015 [Programme 2030 et ODD, Accord de Paris sur le changement climatique, Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement durable] sont à la fois très pertinents pour organiser nos partenariats [...] pendant et après la crise, et pour servir de guide pour la sortie de crise en s'attaquant aux causes structurelles de nos vulnérabilités.* »<sup>14</sup>

78. Les pays méditerranéens étant parmi les plus touchés par la pandémie dans le monde, et l'Europe occidentale/méditerranéenne (Italie, Espagne, France) l'une des zones les plus durement affectées, tout porte à croire que rien ne sera plus jamais comme avant dans notre région. À une époque de confinement, où les voyages sont restreints et les déplacements limités, les prévisions faisant état d'une diminution des flux touristiques et de lourdes conséquences sur le chômage, quels modèles de tourisme alternatifs et novateurs allons-nous définir et promouvoir à l'avenir ? L'OMT a lancé, le 1<sup>er</sup> avril 2020, un appel à l'action pour atténuer l'impact socio-économique du COVID-19 et favoriser le redressement<sup>15</sup>. « *Atténuer l'impact sur l'emploi et la trésorerie, protéger les populations*

---

<sup>12</sup> En 2009, à la suite de la crise économique mondiale, les arrivées de touristes internationaux ont diminué de 4%, tandis que l'épidémie de SRAS a entraîné une baisse de seulement 0,4% en 2003.

<https://www.unwto.org/news/international-tourism-arrivals-could-fall-in-2020>

<sup>13</sup> The world after coronavirus, Financial Times, New York, 20 March 2020.

<sup>14</sup> IDDRI, Blog Post, A shock that shakes our certainties about the resilience of our societies: what international responses? (26 March 2020): <https://www.iddri.org/en/publications-and-events/blog-post/shock-shakes-our-certainties-about-resilience-our-societies-what>

<sup>15</sup> [https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/2020-04/COVID19\\_Recommendations\\_English\\_1.pdf](https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/2020-04/COVID19_Recommendations_English_1.pdf)

*les plus vulnérables et préparer le redressement doivent être nos principales priorités. [...] Nous devons soutenir le secteur maintenant et préparer son redressement, pour que ce soit un secteur encore plus fort et encore plus durable qui émerge de cette crise* », a déclaré le Secrétaire général de l'OMT, Zurab Pololikachvili. « Préparer demain » est le troisième des domaines clés sur lesquels sont réparties 23 recommandations réalisables ; ces recommandations appellent à mettre davantage l'accent sur la contribution du secteur au programme de développement durable, saisissant cette opportunité pour passer à l'économie circulaire.

79. Depuis longtemps, le système PNUE/PAM – Convention de Barcelone et ses partenaires mettent en garde contre les formes de développement non durables. Bien que personne n'ait prédit la crise actuelle, le système PAM a alerté à plusieurs reprises les décideurs et les parties prenantes au sujet des tendances inquiétantes et des risques qui en résultent pour la région. Les pays méditerranéens sont toujours confrontés à de nombreux défis, comme le souligne le RED 2019. La convergence économique et sociale est désormais une nécessité, car les disparités de niveau de vie combinées à un accès inégal aux services de base représentent des vecteurs d'instabilité, avec des risques de tensions. La coopération et l'intégration régionales sont plus essentielles que jamais.

80. « [P]endant que l'Europe est en état de choc, elle ne peut cependant pas fermer les yeux sur les conséquences sanitaires, humaines, sociales et économiques de la crise, qui pourraient être encore bien plus dramatiques et bien plus inégales dans d'autres continents, et particulièrement en Afrique. [...] Il est indispensable de redonner un sens très profond au contrat social qui nous lie entre citoyens au sein de chaque pays, mais aussi au sein de constructions régionales comme l'Union européenne et à l'échelle mondiale » (Iddri, *Ibidem*).

81. La crise du coronavirus incite le Secrétariat à lancer une large réflexion sur nos modes de vie et nos modes de production et de consommation, afin d'inverser la tendance en faveur d'avenirs plus durables dans la région méditerranéenne. La CMDD est le forum approprié pour engager cette réflexion, et l'étude prospective MED 2050 offre à la Commission une occasion unique d'examiner l'impact de la pandémie sur le développement durable de la région méditerranéenne et les mesures envisageables pour y répondre.

82. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD sont invités à réfléchir aux considérations ci-dessus sur l'impact de la pandémie de Coronavirus sur le développement durable de la région méditerranéenne et les réponses possibles.

---

**Annexe I**

**Tâches spécifiques et calendrier provisoire de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD**

## **Annexe I : Tâches spécifiques et calendrier provisoire de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD**

### **Tâches spécifiques**

#### ***Phase I : Préparer et appuyer le lancement de l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD***

1. Développer la structure organisationnelle et préparer un plan de travail détaillé
2. Développer une méthodologie adéquate pour l'évaluation à mi-parcours de la SMDD et concevoir un processus de consultation pertinent
3. Déterminer les sources d'information pertinentes et établir une liste des parties prenantes à consulter
4. Recueillir des données probantes et des documents sur la mise en œuvre des ODD et de la SMDD en Méditerranée (succès, bonnes pratiques et difficultés) (i) au sein du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, notamment les meilleures pratiques/expériences et les obstacles/lacunes, aux niveaux régional et national, et (ii) au-delà de ce système (analyse documentaire)
5. Entreprendre une analyse des lacunes dans la mise en œuvre de la SMDD/des ODD en Méditerranée
6. Examiner les données probantes et les documents recueillis, et préparer un document de consultation, qui peut consister en la première table des matières annotée du rapport d'évaluation à mi-parcours de la SMDD, en tenant compte également du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité

#### ***Phase II : Réaliser l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD sous la direction du Comité de pilotage de la CMDD et sous la supervision du Secrétariat***

7. Promouvoir le lancement et gérer le processus de consultation (par exemple, questionnaires, entretiens, téléconférences) sur la base du document de consultation, et examiner les commentaires et contributions reçus dans le cadre de ce processus, en se concentrant en particulier sur les actions régionales et les initiatives phares de la SMDD ainsi que sur les études de cas/réussites nationales
8. Préparer le rapport final d'évaluation à mi-parcours de la SMDD et son résumé à l'intention des décideurs, y compris les recommandations en faveur d'un nouvel examen de la SMDD, en tenant compte des ODD pertinents et des orientations stratégiques du projet de SMT 2022-2027

#### ***Phase III : Finaliser l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD en vue de sa soumission pour approbation***

9. Appuyer l'examen des projets de rapport par les organismes compétents du PAM en vue d'une discussion à leur sujet lors de la 19<sup>e</sup> réunion de la CMDD
10. Promouvoir et animer une séance spécifique au cours de la 19<sup>e</sup> réunion de la CMDD
11. Examiner les rapports finaux : (i) rapport final détaillé de l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD ; (ii) résumé à l'intention des décideurs (rapport de synthèse) intégrant les résultats des évaluations à mi-parcours de la SMDD et du Plan d'action sur la CPD

**Chronologie provisoire (en anglais) :**

<b>Livrables / Mois</b>	M 1	M 2	M 3	M 4	M 5	M 6	M 7	M 8	M 9	M 10	M 11	M 12	M 13	M 14	M 15	M 16	M 17	M 18
	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S
Plan de travail et chronologie des activités																		
Méthodologie, approche de consultation																		
Collection des matériaux, liste des parties prenantes																		
Etat de l'art (rapport): tableau de synthèse, examen de la littérature																		
Analyse des écarts																		
Document de consultation																		
Consultation des parties prenantes																		
Rédaction des rapports																		
Examen des rapports, deuxièmes versions des rapports																		
Réunion de la CMDD																		
Rapports finaux																		

**Annexe II**

**Projet de feuille de route, calendrier provisoire et communication du processus de nomination et de sélection en vue de la troisième édition (2020-2021) du Prix Istanbul des villes respectueuses de l'environnement**

## Annexe II : Projet de feuille de route, calendrier provisoire et communication du processus de nomination et de sélection en vue de la troisième édition (2020-2021) du Prix Istanbul des villes respectueuses de l'environnement

Document basé sur la Décision IG.22/19

- **Secrétariat** : Unité de coordination (UC) et Composantes (MED POL et CAR) du PNUE/PAM
- **Groupe de travail** dirigé par l'UC et composé de représentants de toutes les Composantes du PAM
- **Comité technique** : Groupe de travail appuyé par trois experts indépendants devant être approuvés par le Comité de pilotage de la CMDD
- **Jury** : Le Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et la Présidente de la CMDD

### Feuille de route

Tâches/Actions	Période/Dates
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir la méthodologie : liste des critères, formulaire de candidature, guide de l'utilisateur, outil d'évaluation</li> </ul>	Janvier – mars 2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débat et formulation d'orientations lors de la réunion du Comité de pilotage de la CMDD</li> <li>• Lancement de l'appel à candidatures</li> <li>• Diffusion d'un communiqué de presse et d'une brochure</li> <li>• Envoi d'un courrier aux Points focaux du PAM, aux membres de la CMDD, aux Partenaires du PAM et aux Composantes du PAM pour les inviter à transmettre l'appel aux villes candidates</li> <li>• Mobilisation des partenaires clés et des autorités locales ciblées</li> </ul>	Mai/juin 2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition en ligne du formulaire de candidature et des documents explicatifs sur le site web du PAM ; tous les sites web des CAR devraient comprendre un lien vers ces documents</li> <li>• Recueil des candidatures, avec accusés de réception</li> <li>• Mise en place d'un service d'assistance pour aider tout candidat à remplir le formulaire de candidature</li> </ul>	Mai/juin – Décembre 2020
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et sélection de trois experts indépendants pour appuyer le Groupe de travail</li> <li>• Invitation du Comité de pilotage de la CMDD à approuver la sélection des trois experts</li> </ul>	Janvier 2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présélection pour veiller à ce que les villes candidates remplissent les critères d'éligibilité et à ce que les formulaires de candidature soient correctement remplis</li> <li>• Transmission des candidatures au Comité technique</li> </ul>	Janvier 2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présélection de trois villes candidates présélectionnées pour le Prix (liste de présélection)</li> <li>• Rédaction du rapport d'évaluation</li> </ul>	Janvier – mars 2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumission du rapport d'évaluation au Jury pour approbation</li> <li>• Envoi d'un courrier aux trois villes présélectionnées, les informant de leur nomination et du processus de sélection finale</li> </ul>	Avril – mai 2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomination de la ville gagnante par l'intermédiaire d'une consultation en ligne</li> <li>• Rédaction du rapport d'évaluation final</li> </ul>	Mai – juin 2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notification aux villes candidates et à la ville lauréate des résultats du processus de nomination et de sélection</li> </ul>	Juin – Juillet 2021



Tâches/Actions	Période/Dates
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation de la cérémonie de remise du Prix et communication des supports (vidéos, communiqués de presse, etc.) et de la couverture médiatique à l'occasion de la Journée de la côte méditerranéenne 2021 ou de la COP 22 (à confirmer)</li> <li>• Invitation du maire de la ville lauréate à la cérémonie/l'événement</li> <li>• Remise du Prix</li> </ul>	<p>De juillet 2021 jusqu'à la cérémonie</p>

## Communication

La communication relative au Prix Istanbul des villes respectueuses de l'environnement sert deux grands objectifs :

- Obtenir des candidatures de la part de villes éligibles ;
- Sensibiliser à l'importance du rôle des villes dans la promotion de la durabilité dans la région méditerranéenne.

### *Public cible*

Le plan de communication cible en priorité :

- Les autorités locales (en tant que villes candidates potentielles) dans les pays méditerranéens ;
- Les organisations de la société civile (partenaires du PAM, membres de la CMDD et autres parties prenantes clés) opérant dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable au sein d'un contexte urbain côtier dans les pays méditerranéens.

### *Partenaires*

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, les membres de la CMDD, les Partenaires du PAM et les principales parties prenantes seront tenus informés de l'avancement du processus d'attribution du Prix par différents canaux de diffusion.

### *Canaux et outils de diffusion*

- Points focaux et Partenaires du PAM, membres de la CMDD, en particulier les réseaux d'autorités locales
- Secrétariat du Programme Interreg MED de l'UE et du Programme IEV-CTF Med
- Principales institutions intergouvernementales méditerranéennes, organisations à but non lucratif, etc.
- Médias : Un communiqué de presse sera diffusé à l'occasion du lancement du Prix et des informations sur les villes présélectionnées et lauréates seront incluses dans le communiqué de presse de la COP 22.
- Sites web : Une page spécialement consacrée au Prix sera créée sur le site web du PNUE/PAM. Tous les sites web des CAR comporteront un lien vers cette page.
- Logo : Créé en 2017 dans le cadre de la première édition du Prix, le logo en reflète la portée et la vision. Les villes lauréates ont le droit d'utiliser le logo du Prix.
- Brochure : La brochure se voudra simple et informative, présentant le Prix, les critères de candidature et le processus de sélection, et précisant la manière de présenter une candidature et la date limite pour ce faire.

- Articles sur le web : Un certain nombre d'articles/de chroniques en ligne seront rédigés aux étapes suivantes : lancement du Prix ; publication de la liste de présélection, précisant les réalisations sur la base desquelles les villes ont été sélectionnées ; annonce de la ville lauréate du Prix.
- Éventuelle manifestation parallèle dans le cadre de réunions mondiales/régionales pertinentes (par exemple ONU-Habitat, UNESCO, MédCités, etc.) et/ou de réunions du PNUE/PAM (par exemple la Journée de la côte méditerranéenne, la 19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD, la COP 22, etc.) : *Comment une ville côtière peut-elle devenir plus respectueuse de l'environnement ? Les villes candidates doivent présenter les réalisations sur la base desquelles elles ont été présélectionnées.*
- Médias sociaux

**Annexe III**

**Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED 2019) –**

**Plan de communication du PAM**

**(draft)**

*(en anglais)*

## **Annex III: The State of the Environment and Development in the Mediterranean Report (RED 2019) – MAP Communication Plan (draft)**

### **1. Introduction**

The Contracting Parties, through [Decision IG.24/4](#) (COP 21) (Naples, Italy, 2-5 December 2019), requested the Secretariat to undertake an extensive dissemination and communication campaign for the 2019 State of the Environment and Development in the Mediterranean Report.

The Operational Communication Strategy approved by [Decision IG.24/2](#) of the Contracting Parties at COP 21 provides for the development of a communication pack for MAP flagship publications, including SoED 2019.

This note presents a MAP system-wide approach to promoting the SOED 2019 products, namely the (a) the full report, (b) the summary for decision makers and key messages. The SoED 2019 products are expected to be ready for formal publication with an ISBN issued by UNEP in late May/early June 2020.

### **2. The products**

The SoED 2019 full report will be available in English and French and will include:

- a foreword by the UNEP/MAP Coordinator
- a preface by Plan Bleu President

The SoED 2019 Summary for Decision Makers and Key Messages (submitted to UNEP Publishing Board as a single publication, in March) will be available in Arabic, English, and French.

### **3. Objectives**

What we want to achieve	What does success look like?
<p><b>Ensure that SoED 2019 receives a high level of visibility.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number of speaking engagements on SoED by MAP representatives in conferences and events pertaining to environment and development.</li> <li>• Total number of recipients targeted by MAP-initiated communication activities.</li> <li>• Aggregated SoED download metrics.</li> <li>• Aggregated social media metrics (Likes and engagement indicators on Facebook, Twitter and LinkedIn).</li> <li>• Prominence of SoED 2019 in Google search results with the key words: Mediterranean+ environment+ Development (how many times does SoED appear in the first 20 results returned by Google?).</li> <li>• Number of press clippings) and prominence (circulation/following of media organizations reporting on SoED) of media material citing an/or using SoED content/findings/messages.</li> </ul>
<p><b>Promote SoED findings and messages for consideration in environmental and developmental policies in the Mediterranean.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Number and size (number of participants) of outreach events in key policy fora attended by decision-makers in Mediterranean countries where SoED messages are disseminated.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SoED messages appear in statements by Ministers of the Environment and other decision-makers in Mediterranean countries</li> <li>• SoED is cited in resolutions, declarations, reports, proceedings/outcome documents, newsletters and/or websites of key environmental governance meetings: IUCN World Conservation Congress; UN Ocean Conference.</li> </ul>
<p><b>Build on SoED 2019 visibility to demonstrate added value and form positive perceptions of UNEP/MAP.</b></p>	<p>MAP is cited as the source for SoED 2019 content/findings/ messages:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• by the media.</li> <li>• in statements and relevant communication products by the Contracting Parties.</li> <li>• on websites of UNEP, Parliamentary Assembly of the Mediterranean, UfM, IUCN-MED, WWF-MED, MED-WET and other regional institutional actors.</li> </ul>

#### 4. Target audience mapping

The CU will work with the MAP communication taskforce and coordinate a system-wide effort to compile contact lists with inputs from the RACs This effort will be the focus of a MAP communication Taskforce **meeting to be organized in April 2020 (Action: CU).**

##### Decision-makers

- Relevant Directorates in the European Commission, the League of Arab States
- Mediterranean countries' Permanent missions to the UN in New York, Geneva and Nairobi
- *Chefs de cabinet* of Ministers of the Environment
- Members of environment and development commissions in the parliaments of the Mediterranean countries / Green MPs in the EU parliament and in Mediterranean countries
- Heads and members of the executive bodies of (a) Trade Unions and (b) Confederation of Industries (chambers and/or commissions working on sectors cited in the SoED, notably tourism, agriculture and manufacturing industries)
- UN Global Compact network offices in the Mediterranean region
- Members of the Bureau and Secretariat of the General Fisheries Commission for the Mediterranean - GFCM
- Senior officers at World Bank, GEF, EBRD, EIB and other financial institutions
- Policy think-tanks in Mediterranean countries and the EU / Brussels
- Prominent national civil society organizations
- Deans of public policy schools in the Mediterranean region (e.g. ENA)
- Local / elected authorities in coastal cities

##### Multipliers (non-media)

- UNEP Communication Division

- UNRIC country desks and UNICs
- Office of the UNSG Envoy for the Ocean and UN entities working on environment and development in the Mediterranean region (UNDP, WTO, UNCTAD, etc.)
- Non-CP MCSD Members
- Secretariats of the Rio Conventions and the Black Sea Commission
- ACCOBAMS
- The Parliamentary Assembly of the Mediterranean (PAM)
- The Circle of Mediterranean Parliamentarians for Sustainable development (COMPSUD)
- GWP-MED, WWF MED, IUCN-MED, MED-WET and relevant civil society organizations
- MAP stakeholders and Partners (e.g. MIO-ECSDE)
- private sector associations and main civil society organizations in Mediterranean countries
- Co-authors of SoED and the institutions they are affiliated to
- MedECC network
- Universities offering Master programmes on environmental management, sustainable development and/or environmental law
- SciDev MENA Network:

#### Conventional Media

- UNEP/MAP contact list, including news agencies in Mediterranean countries
- RACs media contacts
- Media representatives at Palais des Nations via UNEP Geneva press office
- International and regional media outlets offering an Environment section
- Africa 21 and network of Maghreb journalists
- Networks of green journalism

#### Social media

Users of Twitter and Facebook in the Mediterranean region with an interest in environment and development issues (possibility of targeting a specific group through sponsored [posts](#) and [tweets](#), pending approval by MAP Coordinator)

#### **5. Strategy considerations and success factors**

- UNEP “ownership” of the publication: SoED 2019 will receive an ISBN as a UNEP publication. UNEP broadcasting resources must be harnessed to maximize visibility, including through a request through the Executive Office under “support to MEAs”.
- Focus on distinctive elements that make the SoED newsworthy, and not the actual launch. The report’s key and most compelling findings must be identified and adequately highlighted in communication products. The most newsworthy elements should appear prominently in taglines, press release headlines, article titles, etc., and in pitches to media.
- A topical, clear hashtag: although there will be a temptation to adopt the obvious **#SoED2019** as the main hashtag for the digital campaign, the MAP system should seek an alternative. The mention of 2019 could create a false perception that the report “belongs to the past” and may

cause interest to wither. Alternatives may include variants of **#MEDReport #MedOutlook #EnvDevMED or #MEDSoED**.

- Demonstrate linkages with and relevance to ongoing regional and international processes, including the regional policy priorities set forth in the Naples Ministerial Declaration, the “super year for nature and biodiversity” campaign, Agenda 2030 and the SDGs.
- Create incentives for other institutions to share and disseminate the report. Example: letters to the heads of partner institutions acknowledging their important role in bolstering the collective knowledgebase for informed environmental policymaking in the region. Key partners listed under multipliers could also be cited in the SoED 2019 forewords.
- Make SoED available on all possible platforms: research communities, university websites, all MAP system websites. **Consider offering SoED under an adequate [Creative Commons license](#)**.
- Search Engine Optimization: make the gist of SoED available in as many languages as possible online; this would allow Google and other search engines to index the SoED 2019 content. SoED 2019 must also be cited as often as possible on MAP web platforms in a consistent manner.
- Events - maximize facetime with “clients”: instead of concentrating all available resources on one or two “launch events”, the MAP system should seize all opportunities (budget-permitting) to practice “SoED product placement” at all events/conferences deemed relevant with regard to the audience group (clients) being targeted. One way to optimize this endeavor would be to scale-back budgets allocated to single “launch events” and spread MAP resources across a wider visibility portfolio.

## 6. Marketing-communication toolkit

### Publication platforms

	Action	Inputs/support from	Due by
Production of printed publication	PB/RAC	-	May 2020
Create a page dedicated to SoED 2019 that will be similar in content and structure to <a href="#">UNEP GEO 6</a> and will include link to PB/RAC’s website.	CU	PB/RAC	June 2020 (launch date TBC)
Website features linking to SoED 2019 page on UNEP/MAP website	All RACs	INFO/RAC to support if required	June 2020 (launch date TBC)

### Promotional material

	Action	Inputs/support from	Due by
Roll-up for use at events	PB/RAC	CU	Late May 2020
Set of flyers on SoED: where to find/download the report / key messages / Facts and figures	PB/RAC	CU	Late May 2020

Thematic notes on “drivers” of environmental degradation, including infographics	PB/RAC	CU	First week of June 2020
Infographics and images for social media platforms	INFO/RAC	PB/RAC and CU	July 2020
Banners for Facebook and Twitter	INFO/RAC	PB/RAC and CU	May 2020
Set of printed posters for shipping	INFO/RAC	PB/RAC and CU	July 2020
Set of slides in En/Fr/Ar	PB/RAC	CU	Late May 2020
Banner for email signature announcing launch of the report	PB/RAC	CU	June 2020
Videos (provisional list below): - Intro SoED 2019 and key messages - 4 Thematic short clips on drivers of degradation and advocacy messages	PB/RAC INFO/RAC	CU	June 2020

#### Media kit

A press release on the launch of the report and kit including a selection of visuals and graphs from the list above will be prepared and disseminated. **Action: CU with PB/RAC**

#### Partner kit for outreach

A downloadable communication kit for CSO partners will be prepared and published on all websites. **Action: PB/RAC with CU support**

#### Digital media campaign

Social media campaign: high-resolution photos and graphics from the report	PB/RAC	INFO/RAC	May 2020
Social media campaign: hashtag and draft tweets	CU	PB/RAC	May 2020
Social media campaign deployment	CU + RACs	CU	June 2020 (launch date TBC)

Tweets and Facebook posts will be published through MAP system accounts during the events listed in Section 7. The **CU will organize**.

#### **7. Calendar of events related to PoW 2020-2021<sup>16</sup>**

Dates 2020	Event	Opportunities	Action
2-6 June	UN Ocean Conference	Place SoED in MAP statements and include slides in MAP presentations.	CU and PB/RAC
		Place SoED roll-up and other visual material as appropriate	INFO/RAC and PB/RAC

<sup>16</sup> Dates may change due to COVID-19 pandemic and plans will be adjusted accordingly



		Issue a press release on MAP participation in Ocean Conference citing SoED facts and figures with a quote from the video message to COP 21 by UNSG's Special Envoy for the Ocean, Peter Thomson.	CU
		Send letter to Peter Thomson's office requesting their support in disseminating SoED, including through a tweet. See example <a href="#">here</a> .	CU
9-10 June	European Development Days	Place SoED in MAP statements and include slides in MAP presentations.	CU and PB/RAC
		EU Brussels media encounter with MAP Coordinator with the support of DG-NEAR	CU and PB/RAC
		Place SoED roll-up and other visual material as appropriate	CU
		Issue a press release on MAP participation citing SoED facts and figures	CU
11-19 June	IUCN World Conservation Congress	Place SoED in MAP statements and include slides in MAP presentations in the three thematic sessions planned.	PB/RAC, SPA/RAC and CU
		Place SoED roll-up and other visual material as appropriate	PB/RAC and SPA/RAC
		Organize a session on SoED at the <b>Mediterranean Stand</b> being coordinated by IUCN-MED.	PB/RAC and SPA/RAC with support from the CU
		SoED is promoted at the <b>social event/reception</b> to be organized by SPA/RAC: statement by MAP Coordinator and handouts. Possible screening if SoED video products are available.	PB/RAC and SPA/RAC with support from the CU
		MAP Press release citing SoED	CU
		Press briefing at MED-Stand	PB/RAC and CU support with support from the MED-Stand taskforce
31 August-2 September	MED2020 conference co-organized by MISTRALS, MedECC PB/RAC	SoED takes centre stage with presentations on content and messages	PB/RAC
		Media brief on outcomes citing SoED	PB/RAC and CU
2-4 September	Science-policy interface symposium by	SoED takes centre stage in discussions with invited scientists and policymakers/practitioners	PB/RAC

	PB/RAC	5-10 journalists from MED countries attending briefings on the sidelines drawing upon themes/facts/figures from the SoED	PB/RAC with support from CU
25 September	Coast Day	SoED takes centre stage with presentations on content and messages.	PAP/RAC, PB/RAC and CU
		MAP Press release citing SoED	CU
30 November - 2 December	Forum of MPAs in the Med organized by MedPAN and SPA/RAC	Place SoED in MAP statements and include slides in MAP presentations in the three thematic sessions planned.	SPA/RAC, PB/RAC with CU support
		Place SoED roll-up and other visual material as appropriate	SPA/RAC
		Organize a session on SoED findings and key messages	PB/RAC and SPA/RAC with CU support
		MAP Press release citing SoED	CU

#### 8. Other outreach events

The following outreach events may be contemplated for further SoED dissemination by the CU.

- Event co-hosted with UNOG/UNEP involving journalists (TBC)
- MAP roundtable in partnership with MIO-ECSDE (TBC) on SoED key messages in Athens, Greece: MAP partners may be invited to the event along with Ambassadors (Contracting Parties) and the media.
- Outreach events organized by MAP partners with CU and RACs support (TBC).

---